



Compte - rendu de l'Audience du 7 février 2024 du SE-UNSA du Var

Présentation du dispositif PAS

Présents : IA-DASEN, IEN-A, SG, IEN-ASH, Cheffe de la DOS

Le sujet de la mise en œuvre de l'expérimentation dans le Var ayant été subrepticement glissé par la rectrice en CSA, nous avons envoyé nos questions en amont de l'audience car nous avons déjà anticipé certaines questions.

- Chacun des PIAL actuels sera-t-il remplacé par un PAS ?
- Si l'on s'en tient à la définition du PAS, il faudrait donc autant d'enseignants/enseignantes spécialisées que de PAS pour les coordonner mais aussi le double de personnels médico-sociaux. Quelles répercussions, ces besoins en personnel auront-ils sur la carte scolaire ?
- Les missions de ces nouveaux postes ne feront-elles pas doublon avec celles des enseignants référents, des coordonnateurs PIAL ou des RASED ?
- Les conséquences sur le mouvement intra-départemental ont-elles été anticipées (fiche de poste, risque de vider les dispositifs spécialisés...) ?

L'IA nous annonce que l'expérimentation prévue entrera en œuvre **dans 4 départements dont le Var qui est le plus important en effectif.**

Il revient sur l'expérimentation qui a débuté à la rentrée 2023 dans un collège et les 4 écoles de son bassin dans la commune du Muy, dispositif qu'il nous avait présenté en octobre.

L'IEN-ASH nous présente ce qui nous attend tout d'abord en nous rappelant en quoi consiste un pôle d'appui à la scolarité : composition, rôle...

Il nous rappelle que le but est de proposer des réponses immédiates de 1^{er} niveau aux besoins des EBEP (Elèves à Besoins Educatifs Particuliers).

Les parents et les enseignants pourront solliciter le PAS pour repérer les besoins, proposer un plan qu'on fera vivre d'un à 6 mois et selon les besoins, poursuivre le parcours jusqu'à la MDPH.

Mais il n'y aura pas d'obligation de passer d'abord par le PAS, les parents qui le souhaitent pourront directement s'adresser à la MDPH.

41 PAS créés dans le Var donc 41 postes d'enseignants spécialisés !

Le Var comptera, à la rentrée 2024, 41 PAS qui viendront se superposer aux 72 PIAL actuels (qui conservent leur coordonnateur et leur AESH référente).

La répartition s'est appuyée sur des critères d'effectifs mais aussi géographiques et de regroupements de PIAL 1^{er} et 2nd degrés, publics et privés. Cette répartition ne modifiant

pas la carte des PIAL, elle n'aura pas d'incidence sur la zone d'intervention des AESH, excepté pour les AESH des PIAL dans le privé qui pourraient se voir proposer des avenants.

Chaque PAS **sera doté d'un enseignant spécialisé et de deux personnels médico-sociaux** : certainement un ETP éducateur spécialisé et un neuropsychologue ou autre profil en fonction des besoins (plusieurs spécialités disponibles qui interviendront ponctuellement), ce qui correspond au fonctionnement actuel au Muy.

Ce dispositif permettra une prise en charge plus importante, notamment pour les 40% de nos élèves avec notification qui ne bénéficient que d'un accompagnement par une AESH mutualisée.

Le PAS ne pourra pas décider de l'octroi d'une AESH si l'enfant n'a pas de notification MDPH mais il proposera la régulation de la présence de l'AESH mutualisée en fonction de l'évolution des besoins, ce que font aujourd'hui les coordonnateurs PIAL... sauf qu'en général, lorsqu'on réduit le temps d'accompagnement d'un élève, c'est plus pour répondre à la pénurie d'AESH qu'à une baisse de ses besoins.

Un budget de 5 millions d'Euros, les impacts sur le mouvement :

L'IA nous précise qu'un budget de 5 millions d'Euros est alloué au Var et, pour répondre à notre inquiétude, que les postes à créer n'impacteront pas notre dotation 2024 (+37 postes) mais que nous aurons 41 postes supplémentaires. Le matin-même, notre SG a demandé à la DGRH un calibrage qui permette plus de mutations entrantes (d'ordinaire, on a un différentiel de +30 qui devrait passer à +70 cette année) afin aussi de ne pas devoir avoir recours à plus de contractuels.

Le SE-UNSA du Var fait part de son inquiétude quant au mouvement : **ces postes d'enseignants spécialisés risquent de vider les autres postes (ULIS, SEGPA, RASED, ERSESH) et donc aurait un impact sur l'inclusion des élèves et sur les équipes !**

Cette possibilité est aussi venue à l'esprit de l'IA...

Et cela risque aussi de vider les établissements du médico-social (IME, ITEP, SESSAD...) de leurs éducateurs spécialisés...

Réponse : oui, c'est possible mais cela ne nous concerne pas. Une réunion est prévue avec l'ARS la semaine prochaine et les établissements déjà consultés ont précisé qu'ils prévoyaient de recruter de jeunes éducateurs spécialisés qu'ils pourront former à leur fonctionnement.

Quand et comment ces postes seront présentés ?

Création présentée en carte scolaire ; une fiche de poste est en cours d'élaboration au ministère. Les postes seront proposés au mouvement et les candidats retenus s'ils remplissent les conditions (CAPPEI et équivalent).

Une communication spécifique sera adressée aux AESH.

Le SE-UNSA du Var vous tiendra informer des avancées de ce dossier important et va continuer ses échanges avec l'administration.